

**Zeitschrift:** La musique en Suisse : organe de la Suisse française  
**Band:** 1 (1901-1902)  
**Heft:** 2  
  
**Rubrik:** Avis du bureau

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1<sup>re</sup> ANNÉE - N<sup>o</sup> 2 - 15 SEPTEMBRE 1901

# La Musique en Suisse

ORGANE  
de la SUISSE FRANÇAISE

Paraissant  
le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque Mois

ABONNEMENT D'UN AN : SUISSE 6 FRANCS, ÉTRANGER 7 FRANCS

Rédacteur en Chef :  
**E. JAQUES-DALCROZE**  
Cité 20 - Genève

Éditeurs-Administrateurs :  
**DELACHAUX & NIESTLÉ**, à Neuchâtel  
**W. SANDOZ**, éditeur de musique, à Neuchâtel

## AVIS DU BUREAU

En vous adressant le deuxième numéro de notre journal, nous avons l'honneur de vous prévenir que nous prélèverons avec le No 3, le prix de l'abonnement d'un an (fr. 6 pour la Suisse), par remboursement postal sur toute personne qui ne nous aurait pas renvoyé le présent numéro.

Les personnes résidant hors de Suisse sont par contre priées de nous faire parvenir le montant de leur abonnement (fr. 7), à défaut de quoi le service du journal sera interrompu.

*Le Bureau d'expédition :*

**DELACHAUX & NIESTLÉ**



### La Renaissance musicale en Suisse.

(suite)

C'est en vertu de ce principe que maints de nos compositeurs ont, ainsi que leurs œuvres, trouvé à l'étranger l'accueil le plus flatteur, avant même parfois, nous devons l'avouer à notre confusion, que nous ayons nous-mêmes cherché à les connaître. Hegar et Huber sont depuis fort longtemps consacrés en Allemagne. Du premier, l'oratorio *Manassé*, dont un fragment nous fut donné pendant ces dernières fêtes, a été maintes fois joué dans les grandes institu-

tions allemandes de concerts, voire même au Gewandhaus, le temple réputé jadis inaccessible de l'art classique. Les compositions symphoniques et la musique de chambre de Huber sont connues et grandement estimées des musiciens d'outre-Rhin. Les compositions sacrées de Stehle y ont également de fervents adeptes dans le monde religieux. Doret est un peu considéré par les musiciens français, comme l'un des leurs, et il occupe à Paris une situation très en vue dans le monde artiste. La renommée de notre compositeur romand, de notre cher rédacteur en chef, E. Jaques-Dalcroze, est en train de faire tout doucement son tour du monde. Sa musique de chambre est fort estimée en France ; ses chansons, compositions pourtant bien suisses, sont connues et adoptées un peu partout en Danemark, en Belgique, en Hollande, en Allemagne. Et lors même que son *Sancho* n'occupe pas encore au théâtre la place qui lui revient de droit, et à laquelle il parviendra certainement un jour, l'on peut, sans hésiter, affirmer que notre compositeur romand a largement contribué à répandre au loin le renom de notre musique suisse. D'autres jeunes encore ont recueilli à l'étranger de précieuses marques d'encouragement, alors même